

Détermination des critères pour juger de la nuisance des produits organohalogènes vis-à-vis du milieu marin



Le danger des rejets dans l'environnement de substances organiques chlorées, comme le DDT et les PCB, est connu depuis de nombreuses années. En effet, les organochlorés sont largement utilisés dans l'industrie comme solvants et dans l'agriculture comme pesticides. En raison de leur persistance dans l'environnement, de leur accumulation dans les chaînes alimentaires et de leur grande toxicité (comparée à celle d'autres polluants comme les détergents ou les hydrocarbures), ils ont été déclarés indésirables dans le milieu naturel et en particulier le milieu marin.

Auteurs du document : Alzieu, Claude, Le Baut, Claire, Sanjuan, Jane

Thème (issu du Text Mining) : POLLUANTS, MILIEU NATUREL

Date : 1978

Format : text/xml

Langue : Inconnu

Droits d'utilisation : 1978 ISTPM, info:eu-repo/semantics/openAccess, restricted use

Télécharger les documents : <https://archimer.ifremer.fr/doc/00046/15718/13120.pdf>

<https://archimer.ifremer.fr/doc/00046/15718/>

Permalien : <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/determination-des-criteres-pour-juger-de-la-nuisance-des-produits-organohalogenes-vis-a-vis-du-milie0>